

La bourse des AFC concerne les vêtements femme et enfants, jeux, jouets, livres, matériel de puériculture, ... de saison. La prochaine bourse aura lieu les 6 et 7 octobre prochain.

Afin de faciliter le travail des bénévoles et d'assurer le meilleur déroulement possible de la bourse, nous vous remercions de respecter les modalités suivantes :

1. Dépôt

Pour les *familles adhérentes aux AFC*, à jour de leur cotisation, le dépôt est gratuit, dans la limite du nombre d'articles autorisés. Vous pouvez déposer au plus, 40 articles (dont un max. de 15 vêtements entre 0-2 ans et de 15 vêtements femme). Toute liste supérieure à 40 articles entraînera la constitution d'une nouvelle liste et donc un coût de 4€.

Pour les *familles non adhérentes*, une participation de 4€ vous sera demandée par liste de 40 articles. Il vous est également possible d'adhérer le jour du dépôt.

Les dépôts se feront le **jeudi** sur place de 8h30 à 16h uniquement.

Un numéro de liste vous sera attribué lors du dépôt.

40 articles
maximum

L'état des articles déposés doit être vérifié au préalable : les vêtements seront de saison et actuels, en bon état, lavés et repassés. Les jeux, complets et propres. Nous nous réservons le droit de refuser certains articles non conformes.

Lors du dépôt, vos articles doivent être déjà étiquetés et vos listes déjà établies (en 2 exemplaires). Sur chaque objet, devra figurer une étiquette lisible (4 x 5 cm) comprenant au recto : n° de l'article, taille et prix ; au verso : descriptif de l'article.

Les prix sont laissés à votre libre arbitre mais doivent rester raisonnables en fonction de l'état et de la taille. Restons dans un esprit d'entraide et de responsabilité.

Dépôt le jeudi
dès 8h30

Liste à déposer en
2 ex.

Max. 15
vêtements
femme

2. Vente

La vente a lieu le **vendredi** au Centre de Rencontres de la Victoire (112 rue Saint Joseph à Compiègne) de 8h30 à 14h30 sans interruption.

Vente jusqu'à
14h30

3. Retrait des invendus

Le retrait a lieu le vendredi de 17h00 à 18h00 sur le lieu de vente.

Une ou plusieurs associations (Appel Détresse, Frères de Saint Jean, ...) peuvent récupérer vos invendus si vous le signalez au moment du dépôt. Merci de cocher la case sur la liste de dépôt.

Dons à des
associations

4. Produit de la vente

Le montant de votre vente vous sera remis au moment du retrait des invendus. L'AFC du Compiégnois prélèvera 10% du montant de la vente.

5. Responsabilité

L'AFC du Compiégnois n'est en aucun cas responsable de la perte ou du vol des affaires déposées sur le lieu de vente.